

Arrêté n° 1511 PR du 9 novembre 2023 portant nomination de M. Bruno Lai en qualité de commissaire du gouvernement auprès de l'Autorité polynésienne de la concurrence

Paru in extenso au journal officiel n°92 N du 17/11/2023 à la page 24264 dans la partie Présidence

Version en vigueur au 17/11/2023

Le Président de la Polynésie française,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu le code de la concurrence applicable en Polynésie française, notamment son article LP. 610-2,

Arrête :

Article 1er

M. Bruno Lai est nommé en qualité de commissaire du gouvernement auprès de l'Autorité polynésienne de la concurrence à compter du 10 novembre 2023.

Art. 2

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 9 novembre 2023.

Pour le Président absent :
La vice-présidente,
Eliane TEVAHITUA.